

Projet

Avenant de fin de gestion relatif à la Délégation 2014 de gestion des aides à la pierre pour le logement du Grand Dijon

Parc locatif public et Parc privé ancien

Entre :

La Communauté urbaine du Grand Dijon, représentée par Monsieur Alain MILLOT Président, ci-après dénommée le Grand Dijon ou le délégataire,

et

L'État, représenté par Monsieur Eric DELZANT, Préfet de la Région Bourgogne, Préfet du Département de la Côte d'Or,

Vu la convention-cadre initiale signée le 18 août 2010, entre le Grand Dijon et l'État, relative à la délégation de gestion 2010-2015 des aides à la pierre pour le logement;

Vu la convention signée le 18 août 2010, entre le Grand Dijon et l'ANAH, pour la gestion des aides relatives à la rénovation à l'habitat privé ancien;

Vu la répartition des enveloppes 2014 arrêtée en Comité Administratif Régional (CAR) en date du 27 mars 2014;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 avril 2014 approuvant les dispositions de l'avenant n°1 pour l'année 2014 relatif à la convention-cadre 2010-2015 de délégation de gestion des aides à la pierre,

Vu les avenants 2014, n°1 et 2, à la convention cadre 2010-2015 de délégation des aides à la pierre, signés les 12 juin et 15 décembre 2014;

Il a été convenu ce qui suit :

1 - MOYENS FINANCIERS 2014

Les articles B1 et B2 de l'avenant n° 2014-1 et B1, B2 et B3 de l'avenant n°2014-2 relatifs à la répartition des moyens mis à la disposition du délégataire par l'État sont modifiés de la façon suivante :

Pour 2014, l'enveloppe de droits à engagement délégués est fixée à **4 406 091 € se déclinant comme suit :**

- **1 779 119 € pour le logement public,**
- **2 626 972 € pour la rénovation du parc privé ancien.**

1-1 – L'enveloppe déléguée pour le logement public à loyer modéré s'élève à **1 779 119 €**. **1 773 244 € ont été consommés au 31 décembre 2014 par le Délégataire :**

- 1 244 016 € correspondant au financement de 212 PLAI financés à hauteur de 5 868 € par logement,
- 450 028 € au titre des subventions pour surcharge foncière mobilisées au bénéfice de 399 logements à hauteur de 1000 € par logement et de 42 logements à hauteur de 834 €,
- 79 200 € correspondant aux subventions spécifiques émanant des appels nationaux à projet 2013 et 2014 "PLAI adapté" et ayant bénéficié à 19 logements relevant de deux opérations d'habitat adapté pour les gens du voyage (12 PLAI à Marsannay-la-Côte et 7 PLAI à Saint-Apollinaire).

1-2 –L'enveloppe financière pour l'habitat ancien privé ancien s'élève à **2 626 972 €** dont 592 341 € de crédits relevant du programme « Habiter Mieux ».

Article 2 : OBJECTIFS QUANTITATIFS 2014 RÉALISÉS

Parallèlement, les objectifs quantitatifs définis dans l'avenant n°1 et 2 de 2014 à l'article A, sont révisés de la façon suivante :

2-1 Parc locatif public :

712 logements ont été **financés en 2014 dont 663 millésimés 2014.**

2-1 a):

L'objectif de logements PLUS-PLAI est ramené à un résultat de logements répartis comme suit :

- **282 PLAI** se répartissant comme suit :
 - 212 PLAI ayant fait l'objet d'une décision de financement (DF) 2014 pour un montant de subvention de 5868 € par logement,
 - 49 PLAI relevant de l'appel à projet Investissement d'Avenir (PIA) mais ne bénéficiant d'aucune subvention sur les crédits délégués 2014 du Grand Dijon,
 - 21 PLAI ayant fait l'objet d'une nouvelle décision de financement (DF) 2014 suite à l'annulation de la DF initiale.
- **366 PLUS** se répartissant comme suit :
 - 338 PLUS ayant fait l'objet d'une décision de financement (DF) 2014,
 - 28 PLUS ayant fait l'objet d'une nouvelle DF 2014 suite à l'annulation de la DF initiale.

Pour mémoire :

Décisions de Financement (DF) 2014 prises suite à l'annulation d'une DF antérieure (durant la convention 2010-2015) :

- DF au profit de Dijon Habitat : 12 PLAI à Marsannay-la-Côte (opération d'habitat adapté pour les gens du voyage) d'un montant de 108 000 € (DF initiale 2013 de 108 000 €)
- DF au profit de Dijon Habitat : 10 PLUS et 4 PLAI - 4 rue de la Raffinerie à Dijon - d'un montant de 30 000 € (DF initiale 2013 de 37 500 €)
- DF au profit de Villéo : 18 PLUS et 7 PLAI, route d'Ahuy à Dijon d'un montant de 45 000 € (DF initiale 2012 de 45 000 €)

2-1 b):

L'objectif de logements à loyer modéré **PLS est porté à 64 logements**.

Pour mémoire, 2 DF 2010 ont été annulées (2 PLS privés "Les Terrasses du Parc" à Dijon).

2-1 c) : Aucun logement n'a été financé en 2014 en PSLA.

Les deux opérations déposées au cours de l'exercice feront l'objet d'une instruction en 2015 en vue d'un agrément dans les nouvelles dispositions liées au changement de zonage (passage de B2 à B1) applicables à compter du 01/02/2015.

2-2 Rénovation du parc privé ancien :

Le financement des projets de rénovation de **201 logements privés anciens** ont fait l'objet d'une décision de financement au titre de l'exercice 2014.

2-2. 1 Propriétaires occupants (PO)

A été financée la rénovation de 167 logements :

- a) **139 logements relevant du programme "Habiter Mieux"**, dont 2 logements très dégradés sur un objectif de 80 logements « Habiter mieux » et 10 très dégradés,
- b) **un logement dans le cadre du traitement du logement indigne** pour un objectif de 8,
- c) **27 logements relevant de l'autonomie** (maintien à domicile) **et de l'adaptation au handicap**, pour un objectif de 25.

2-2. 2 Propriétaires bailleurs (PB)

A été financée la rénovation de 34 logements PB à loyer encadré :

- 38 % sont des logements à loyer conventionnés sociaux ou très sociaux (13 sur un objectif de 36 logements),
 - 62 % sont des logements à loyer intermédiaire (21 logements pour un objectif de 24).
- a) **traitement de 2 logements indignes** pour un objectif de 8,
 - b) **traitement de 22 logements très dégradés** pour un objectif de 15,
 - c) **traitement de 10 logements relevant de travaux d'amélioration** pour un objectif de 16.

25 logements PB se sont inscrits dans les dispositions du programme « Habiter mieux ».

d) Traitement dans le cadre d'intervention à l'immeuble.

Aucun projet n'a été financé à ce titre en 2014.

Article 3:

Le présent avenant de fin de gestion relatif à la Délégation 2014 des aides à la pierre du Grand Dijon fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Dijon, le

Le Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte d'Or

Le Président de la Communauté urbaine du
Grand Dijon,

Eric DELZANT

Alain MILLOT